

## Règlement du concours

### Black Chili Driving Experience 2016 en collaboration avec Goedert

Règlement du concours "Black Chili Driving Experience 2016" sur le site internet [www.goedert.blackchili.lu](http://www.goedert.blackchili.lu). Il s'agit d'un concours avec obligation d'achat chez Autocenter Goedert.

#### **Article 1 : Organisateur du concours**

Le concours est organisé par CONTINENTAL BENELUX S.P.R.L., dont le siège social est sis à l'adresse suivante : Parc Industriel, 1<sup>ère</sup> Avenue 44, 4040 Herstal - (ci-après dénommée "CONTINENTAL").

#### **Article 2 : Période du concours et participants**

Le concours débute le 1/05/2016 à 9h et se termine le 31/05/2016 à 24h. Sans préjudice de l'article 7 de ce règlement, le concours est ouvert à toutes les personnes qui :

- a) auront acheté au minimum 1 pneu de la marque Continental chez un de nos revendeurs Goedert pendant la durée du concours ;
- b) seront âgées de 25 ans minimum le 23/06/2016 (le jour du départ en Andalousie), et sont en possession d'un permis de conduire valable.

Sont exclus :

- a) les membres du personnel et collaborateurs de l'organisateur (art. 1) ;
- b) les membres du personnel et collaborateurs des sociétés qui sont liées à l'organisateur (clients compris) ;
- c) les membres du personnel et les collaborateurs des entreprises impliquées dans l'organisation du concours ;
- d) les membres des familles des personnes appartenant aux catégories exclues, domiciliées à la même adresse.

En prenant part à ce concours, les participants acceptent ce règlement de façon irrévocable, automatique et inconditionnelle. CONTINENTAL veillera au bon déroulement du concours.

#### **Article 3 : Participation et conditions d'inscription**

3.1.

La participation au concours va de pair avec une obligation d'achat d'un minimum de 1 pneu Continental chez un des revendeurs Goedert participants pendant la durée du concours, comme stipulé à l'article 2. Vous pouvez trouver ici la liste des revendeurs participants : [www.goedert.blackchili.lu/fr/revendeurs/](http://www.goedert.blackchili.lu/fr/revendeurs/)

En guise de preuve de son achat, le participant est tenu de télécharger sa facture d'un minimum de 1 pneu Continental acheté chez l'un des revendeurs Goedert participants sur [www.goedert.blackchili.lu/fr/inscription/](http://www.goedert.blackchili.lu/fr/inscription/). Toute facture qui ne répond pas aux critères repris ci-dessus sera considérée comme non-valable.

### 3.2.

Toute personne qui souhaite participer au concours est tenue de compléter ses coordonnées de manière correcte sur le formulaire de participation disponible en ligne sur le site internet . Les formulaires qui ne sont pas remplis correctement ne seront pas valables.

La participation au concours ne peut se dérouler que de la manière suivante. Le participant est tenu de compléter ses coordonnées personnelles et celles de son copilote, de télécharger sa facture valable de minimum 1 pneu Continental acheté chez Autocenter Goedert, d'envoyer l'épreuve vidéo (voir article 5) et de valider sa participation.

### 3.3.

Lorsqu'un participant s'inscrit plusieurs fois, CONTINENTAL ne tiendra compte que de la première inscription reçue, et ceci sans renoncer à son droit d'appliquer l'article 7 du présent règlement.

## **Article 4 : Objectif et prix du concours**

### 4.1.

L'objectif du concours consiste à remporter 1 ticket duo offert qui permettra de participer à la Black Chili Driving Experience qui se déroulera du 22/06/2016 au 26/06/2016 en Andalousie.

### 4.2.

Le ticket duo comprend :

- deux places pour la Black Chili Driving Experience qui sera organisée en Andalousie du 22/06/2016 au 26/06/2016 ;
- la mise à disposition d'une supercar pendant toute la durée du séjour ;
- le carburant destiné au véhicule ;
- tous les repas et boissons sur place (à l'exception des boissons alcoolisées) ;
- les vols allers-retours Belgique – Andalousie ;
- l'encadrement professionnel et l'assistance technique ;
- 4 nuitées sur place en chambre double

## **Article 5 : Gagnants du concours**

### 5.1.

Le ticket duo, dont il est question dans l'article 4 ci-dessus sera attribuée aux équipes, composées de 2 personnes, qui auront envoyé les meilleures vidéos. Un jury, désigné par CONTINENTAL, jurera les vidéos sur base de leur originalité et de leur enthousiasme.

Chaque équipe tournera une courte vidéo de promotion dans laquelle chaque membre de l'équipe devra répondre à 1 question en maximum 1 minute.

1. Quelle est la voiture de rêve Black Chili que vous préférez et pourquoi ?
2. Pour quelle raison méritez-vous de participer à la Black Chili Driving Experience ?

## 5.2.

Pour être prise en compte, toute vidéo envoyée sur le site internet [www.goedert.blackchili.lu](http://www.goedert.blackchili.lu) ne peut enfreindre les droits de tierces personnes et ne peut contenir les éléments suivants :

- des images à caractère pédophile ou pornographique ;
- des images à caractère sexuellement explicite ;
- des images discriminantes ;
- des images de personnes qui n'ont pas donné au participant l'autorisation d'utiliser leur portrait ;
- des images obscènes, offensantes et/ou blessantes, ainsi que du matériel illégal ;
- des images qui mettent CONTINENTAL en scène de façon négative.

Les vidéos doivent répondre aux critères techniques suivants :

- Format : MOV, MPG, AVI, FLV, F4V, MP4, M4V, ASF, WMV, VOB, MOD, 3GP, MKV, DIVX ou XVID ;
- Vidéo d'une taille maximale de 200 Mb.

## 5.3.

Les prix sont indivisibles et doivent être acceptés tels qu'ils sont octroyés. Ils ne pourront en aucun cas être cédés ou échangés contre une somme d'argent. Les prix ne pourront être décernés qu'aux gagnants et ne sont donc pas transmissibles.

### **Article 6 : Résultats**

Les résultats et décisions émanant de CONTINENTAL et du jury ne pourront être contestés, quel que soit le motif. Aucune correspondance (par lettre, mail et/ou par téléphone) ne sera entretenue concernant le règlement, l'organisation et/ou les résultats du concours. Toutes les communications et/ou publications complémentaires en rapport avec le concours sont assimilées à un point du règlement régissant celui-ci.

### **Article 7 : Exclusion**

CONTINENTAL se réserve expressément le droit d'exclure purement et simplement le(s) participant(s) concerné(s) par ce concours ou d'autres concours en cas d'abus, de tromperie ou de tricherie. CONTINENTAL se réserve également le droit d'exclure du concours toute personne n'ayant pas le droit de se déplacer librement et déchue de ses droits civils. De plus, CONTINENTAL se réserve le droit de suspendre certaines participations ou d'effacer certains contenus qu'elle jugerait choquants.

### **Article 8 : Responsabilité**

CONTINENTAL se réserve le droit de modifier, de différer, d'écourter ou de supprimer le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou autres ne pourront être invoquées pour justifier une quelconque obligation de la part de CONTINENTAL.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de la perte, de la destruction ou de l'endommagement éventuel des formulaires de concours en ligne.

CONTINENTAL ne peut être tenue pour responsable d'accidents éventuels, de dommages directement ou indirectement liés aux prix remportés ou de dommages directement ou indirectement liés au tournage vidéo.

## **Article 9 : Données personnelles**

### 9.1. Inscription

Les données relatives aux participants seront sauvegardées dans un fichier. CONTINENTAL a le droit d'utiliser ces données pour faire parvenir aux participants des informations relatives à ses activités. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers.

### 9.2. Participation

De par le simple fait de sa participation, chaque participant autorise automatiquement et inconditionnellement CONTINENTAL à l'identifier en tant que participant au concours et de publier son nom. Par là-même, le participant renonce à tous droits y afférents.

### 9.3. Vidéos chargées via internet

Le participant garantit qu'il possède tous les droits de propriété (intellectuelle) de ces vidéos. En participant au concours et en téléchargeant une vidéo vers le site du concours, le participant cède à CONTINENTAL tous les droits de propriétés actuels et futurs de la vidéo sans aucune limitation. CONTINENTAL obtient ainsi l'autorisation de publier la vidéo sur le site internet, de la multiplier et de l'utiliser à d'autres fins promotionnelles.

### 9.4. Vie Privée

Les coordonnées des participants pourront être reprises dans une base de données et sont le cas échéant destinées à être utilisées à des fins commerciales et publicitaires par la société Continental Benelux. Ce concours est soumis à la politique de confidentialité de Continental (<http://www.pneus-continental.be/voiture/legal>). Maître du fichier est la société Continental Benelux, dont le siège est établi à Herstal. Les participants ont le droit d'accès et le droit de rectification relatifs à ces données, et le cas échéant le droit d'opposition contre l'utilisation à but de marketing. Belgique: En vertu de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel, telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998, le participant a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de demander d'avoir accès à ces données et d'en demander la rectification. Grand Duché de Luxembourg: Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Règlement déposé chez l'huissier de justice Etude Calvo – Schaal, 65, rue d'Eisch, L-1461 Luxembourg.